



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DE
FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES
MUNICIPALES DE LA PETITE ENFANCE ET SES
ANNEXES**

**DÉCISION N° DM-20-130
EN DATE DU 09 JUILLET 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les décrets n° 2000-762 du 1^{er} août 2000, n° 2007-230 du 20 février 2007 et n°2010-613 du 7 juin 2010 relatifs aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique ;

VU la décision n°2549 du 20 octobre 2003 fixant, pour les crèches municipales, les participations familiales à compter du 1^{er} janvier 2004 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 29 juin 2005 relatif à la mise en œuvre de la prestation de service unique dans les structures petite enfance de la ville de Vincennes ;

VU la délibération du 30 septembre 2008 relative à l'établissement de nouvelles conventions de prestations pour les 4 structures « multi-accueils » avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 mars 2011 relative à l'établissement de nouvelles conventions de prestation de service individuelles par structures petite enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-498 en date du 2 juin portant délégation de fonction à Madame Muriel Ruffenach, déléguée dans les fonctions relatives à la petite enfance et au suivi des travaux dans les crèches ;

CONSIDÉRANT que la ville de Vincennes doit établir un nouveau règlement de fonctionnement des structures petite enfance ;

D É C I D E

D'APPROUVER le règlement de fonctionnement des structures de la petite enfance et ses annexes applicables à compter du 1^{er} septembre 2020.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200709-lmc1H7343H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/07/2020 Date de Publication : 09/07/2020

Pour extrait conforme,
La Conseillère municipale déléguée à la petite
enfance et au suivi des travaux dans les crèches,

Signé

Muriel RUFFENACH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200709-Imc1H7343H1-AR
Date de réception en Préfecture : 09/07/2020
Date de Publication : 09/07/2020